



## GEL DES TERRES (non rotationnel)

# LA FAUNE SAUVAGE VA-T-ELLE EN PROFITER ?

«*Tant qu'à laisser des terres en jachères, que la faune au moins en profite*», tel est le credo de certains agriculteurs (chasseurs) et scientifiques face à l'application du gel des terres prévu dans le cadre du régime de soutien CEE aux producteurs de cultures arables. Des expériences de jachères cynégétiques sont en cours sur des jachères de longue durée. On y mélange différentes plantes (graminées et dicotylées), sources de nectar et de pollen favorables aux insectes qui sont à la base de la pyramide écologique, ainsi que des espèces recherchées par la faune pour se nourrir et trouver refuge. La qualité du réservoir va-t-elle jouer un rôle bénéfique sur la faune? Réponse dans cinq ans, temps de vie d'une jachère longue durée.

**F**ace aux surproductions agricoles mondiales, les premiers objectifs de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) étaient de réduire les stocks au niveau de la CEE. Auparavant, on soutenait les prix des produits. Pour les céréales, par exemple, nos dirigeants faisaient en sorte que celles qui provenaient du marché mondial soient au même prix que celles produites au sein de la CEE. Une telle politique de maintien des prix incitait les agriculteurs à produire de plus en plus.

L'esprit de la réforme de la PAC entamée en 1992 résidait dans une toute autre conception de soutien à l'agriculture, les objectifs étant de diminuer les prix de production au

niveau de la CEE pour atteindre le niveau mondial. Les prix n'étaient donc plus soutenus mais les pertes de revenus des agriculteurs compensées par des aides directes fondées sur le potentiel de production et non plus sur le nombre d'unités produites. Parallèlement étaient mises en place des mesures d'afforestation de terres jusque-là occupées par l'agriculture ainsi que la cessation d'activité anticipée de certains agriculteurs. Mais c'est le gel de terres arables mises en jachère qui provoqua une levée de certains boucliers.

### FLEURS ET FRUITS INTERDITS !

Ces jachères de la première génération doivent être rotatives et annuelles. Pour recevoir les primes, l'agriculteur déclare ses superficies en céréales, oléagineux et protéagineux, et gèle quinze pourcent de ses terres «primables». En ce qui concerne le cadre légal, le couvert végétal de la jachère rotative annuelle ne peut être utilisé à la production de semences, ni à des fins agricoles avant le trente et un août, de même qu'il ne peut donner lieu à une production végétale destinée à la commercialisation. L'agriculteur doit également empêcher la montée à graines de la production, ainsi que l'envahissement de la parcelle par un trop grand nombre de plantes adventices. Puisque ce type de jachère est valable pour une année, il s'agit en effet de ne pas compromettre la récolte de l'année suivante.

Interdiction de fructification et de floraison..., on ne voit pas comment

ce type de jachère pourrait avoir un impact favorable sur la faune. Plus encore, les règles d'entretien imposant l'obligation de fauche ou de broyage en mai/juin, cette jachère se transforme en véritable piège pour la faune et devrait être purement et simplement exclue.

### JACHÈRE «LONGUE DURÉE»

A partir de la campagne actuelle de commercialisation (1994-1995), l'agriculteur peut mettre des terres en jachères pour une durée de cinq ans. Il s'agit de jachères permanentes. L'obligation de gel est ici fixée au pourcentage de gel fondé sur la rotation, augmenté de 5 points de pourcentage, c'est-à-dire 20% de la surface, en lieu et place des 15 % prévu pour un gel rotationnel d'un an.

Les agriculteurs ne peuvent pas faire n'importe quoi sur ces terres. Comme pour le gel rotationnel, il existe une liste d'espèces végétales et de produits phytopharmaceutiques autorisés. Les espèces végétales autorisées ont été retenues pour leurs capacités à maintenir en bon état agronomique les terres de jachères et les cultures avoisinantes. Il fallait également éviter la confusion avec les cultures arables qui bénéficient du régime d'aide.

Ce type de jachères assure au sol une couverture continue et donc une protection efficace contre l'érosion. Pour peu que les mélanges semés soient réalisés dans une optique de protection de la faune et que le fauchage d'entretien se fasse après l'époque de couvaison, le gibier



**Photo de la page 8 :**  
Comme le petit gibier, ce brocard  
brabançon semble déjà jouir  
pleinement des jachères.

**Photo ci-contre :**  
Des spécialistes de l'U.C.L. et des  
Facultés agronomiques de  
Gembloux étudient les effets des  
jachères cynégétiques en cours sur  
l'exploitation du BARON POSWICK à  
Thorembais-St-Trond.

pourrait y trouver refuge et nourriture.

## JACHERE CYNEGETIQUE

Des essais de jachères de type cynégétique sont en cours sur une exploitation de Thorembais-St-Trond. Ses promoteurs, le baron PHILIPPE POSWICK, cultivateur et chasseur par la même occasion; ALAIN PEETERS, professeur au laboratoire d'écologie des prairies de l'U. C. L.; et JEAN-LOUIS HEMPTINNE, docteur en Sciences agronomiques et assistant à la Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux, partent de l'idée que les jachères doivent avoir un impact favorable sur l'environnement en général, et sur la faune sauvage en particulier.

Le principe directeur: que les 20% mis en jachères servent d'abri hivernal pour le gibier, mais aussi de lieu de nidification et de nourriture. On pense aux faisans, perdrix, lièvres et chevreuils. Les ramiers, vanneaux et alouettes seront aussi observés.

Du point de vue de la nourriture, il y a bien sûr une base de graminées, une grande proportion de légumineuses et d'autres espèces qui supportent un entretien minimum de l'ordre d'une coupe par an ou pas de coupe du tout.

## UNE PYRAMIDE ECOLOGIQUE

L'idée étant de reconstruire une pyramide écologique, il fallait des plantes adaptées à ce régime particulier. Pas question, par exemple, de semer du *ray-grass* dans ces jachères cynégétiques. Mais plutôt

des plantes qui viennent des prairies de fauches extensives : fromental, dactyle, fléole, fétuque, agrostis, trèfle violet, mélilot, luzerne, lotier, minette, grande marguerite, centaurée, achillée millefeuille. Nombreux sont les insectes qui peuvent vivre sur ces variétés. Notons que le fromental, le mélilot et la luzerne sont des plantes élevées n'offrant pas une trop grande densité et où le gibier peut circuler.

Les essais consistent tout d'abord en un mélange homogène qui est soit fauché en août - en coupe tardive, après la nidification -, soit pas fauché. L'évolution de cette végétation sera suivie de près, tout comme le type de couvert préféré des animaux.

Il n'est pas impossible que certains couverts soient utilisés pour la nourriture, d'autres pour la nidification. Un second type d'essais consiste en des parcelles de graminées pures, de mélanges de graminées avec légumineuses ou encore de graminées, légumineuses et autres dicotylées. Ici aussi, il y aura une partie fauchée, une autre non fauchée.

Les essais ont été plantés en juin dernier et un étêtage effectué en automne, de manière à éviter les repousses. La première année, ces jachères de longue durée devront être fauchées régulièrement pour éviter la multiplication des mauvaises herbes. Il faut donc considérer cette première année comme non favorable au gibier. Contrairement aux quatre années suivantes, puisqu'il ne sera plus obligatoire de gribroyer les annuelles.

## LE RECENSEMENT DES PERDRIX ET DES LIEVRES

Outre l'observation, d'ordre phytotechnique, de l'adaptation des mélanges d'espèces végétales, ALAIN PEETERS et JEAN-LOUIS HEMPTINNE s'emploieront dans un premier temps à recenser les couples de perdrix après l'accouplement. Ceci comparativement à un territoire témoin constitué uniquement de cultures. Les chercheurs travaillent avec les «moyens du bord», dont l'infrastructure du baron PHILIPPE POSWICK. Il existe pourtant un programme d'échantillonnage. Des observations non systématiques donc, mais qui permettront néanmoins de suivre les préférences alimentaires des animaux ainsi que les endroits de refuges, nidifications ou gîtes. Le propriétaire ne chassera pas la perdrix et n'effectuera pas de lâcher, aussi bien sur les jachères que sur le territoire témoin.

«Nos observations demeurent relativement superficielles, dit le professeur PEETERS. Davantage de moyens nous permettraient de relever le lieu de nidification de chaque perdrix, de recenser tous les individus et de suivre le déplacement de certains animaux grâce à un marquage. On peut imaginer la pose d'un émetteur sur un lièvre...»

## UN RESERVOIR DE PUCERONS

Les mélanges d'espèces végétales censées former la base d'une pyramide écologique ne constituent-elles pas un réservoir de pucerons?

J.L. HEMPTINNE est particulièrement attentif à ce genre d'observation. Tout comme il s'intéressera à étudier une éventuelle prolifération de l'ennemi naturel du puceron, la coccinelle.

Une équipe de l'Université de Copenhague effectue des expériences similaires au Danemark. Associés aux chercheurs belges, les Danois maîtrisent le travail sur un logiciel d'information géographique adapté à des petites surfaces.

La première approche est descriptive. Des référentiels sont installés dans les champs avec des points fixes. Une fois par semaine, un échantillon est relevé à chaque point fixe de ce réseau pour analyser la présence des pucerons et de leurs prédateurs. En reliant tous les points où la densité d'une espèce d'insectes est identique, il sera déjà possible cette année de tracer des sortes de «lignes iso-pucerons», et «iso-coccinelles», en vue de dresser des cartes. A l'instar des météorologues avec les isobares.

Les logiciels utilisés par les scientifiques permettent de calculer des vitesses de réponse en fonction de l'évolution de ce déplacement de lignes, sous forme de vitesse de dispersion et de réaction à la présence des proies.

Tenter de comprendre l'origine de ce genre de réponse sera l'objet de la seconde approche. Les expériences suivront. Comme celle qui étudiera la survie des prédateurs dans les zones refuges. Y survivent-ils mieux que dans des zones traditionnelles?

Quelle proportion de zones sauvages doit-on entretenir dans un paysage agricole et, en fonction de cela, quels traitements appliquer aux espaces cultivés et aux espaces sauvages? Ceci constitue pour les scientifiques la «quête du Graal».

## UN REFUGE POUR LES PREDATEURS

La Norvège et la Grande-Bretagne furent les premiers pays à mener l'expérience de l'implantation de bandes herbeuses au milieu des champs. Question de casser quelque peu le remembrement. De grandes terres de cultures furent coupées en bandes longitudinales, chaque bande étant séparée par une bande d'un mètre de large semée d'un mélange de dactyles et divers agrostis pour fournir des refuges à

une espèce de coléoptère prédateur-coureur.

La présence de tels refuges favoriserait l'établissement des prédateurs, donc un relèvement des densités, ainsi qu'une redistribution plus rapide au printemps.

Mais l'environnement est à «manipuler» avec précautions. «Si les écologistes veulent affirmer l'intérêt des zones sauvages, explique JEAN-LOUIS HEMPTINNE, ils devraient être certains qu'il ne s'agisse pas de redistribution mais plutôt d'augmentation des populations d'insectes. Les insectes ont des capacités importantes de migration, très difficiles à mesurer vu leur taille. Une méthode qui a fait ses preuves dans un contexte déterminé peut ne pas se vérifier dans un environnement plus large. Il faut être prudent avant de recommander aux agriculteurs d'installer des refuges à insectes dans les jachères».

## LA JACHERE «FAUNE SAUVAGE»

Depuis 1993, en France, des contrats particuliers lient agriculteurs et chasseurs afin de développer l'utilisation des terres en jachères dans un sens favorable à la faune sauvage. A la base de cet accord : l'Union nationale des Fédérations départementales des chasseurs et l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture. Sont concernées par la jachère «faune sauvage» la jachère annuelle tournante aussi bien que la nouvelle jachère fixe.

Sur le plan technique, il fallait admettre certains aménagements de la réglementation, comme celui d'ajouter d'autres espèces à la liste limitative des plantes de couverture autorisées : céréales à paille, maïs, luzerne, galega, mélanges à gibier, etc. De même qu'autoriser une certaine souplesse pour l'entretien des parcelles en jachères «faune sauvage» : entre autres, prévoir des dates de broyages non préjudiciables à la faune et laisser le couvert monter à graines.

Un cahier des charges techniques est négocié au niveau départemental et un contrat individuel signé entre l'agriculteur, le représentant de la fédération départementale des chasseurs et le détenteur du droit de chasse.

Ce dernier s'engage à apporter des compensations financières à l'exploitant agricole qui continue néanmoins à percevoir les aides

compensatoires de la CEE. Chasseurs et agriculteurs trouvent leur compte dans ce dialogue déjà mis en oeuvre l'an dernier dans une quinzaine de départements français.

## TOURNIERES DE CONSERVATION\*

La Commission des Communautés européennes étudie pour l'instant le projet de programme agri-environnement proposé par la Région wallonne. Un programme qui, lors de sa mise en place, comprendra des points intéressants pour la faune tels que la fauche tardive, la diversification des semis en prairies et les tournières de conservation au bord des champs, cultivées en extensif.

Ce type de tournières fait partie d'une infrastructure écologique (haies, bandes boisées, fauches tardives) mise en place à la ferme expérimentale de Michamps, près de Bastogne.

ALAIN PEETERS, Professeur au laboratoire d'écologie des prairies de l'UCL, en est un fervent promoteur :

«A surface égale, les tournières auront plus d'effets sur le gibier que les jachères. Les perdrix nichent déjà dans une bande de quatre mètres de largeur...

Il est plus intéressant pour la faune sauvage dans son ensemble de bénéficier d'éléments linéaires qu'une grande surface d'un seul tenant.

Les agriculteurs pourront placer ces tournières à des endroits peu productifs ou difficiles à travailler.

Pensons aux zones d'ombre et d'humidité. Situées contre un bois ou un cours d'eau, ces tournières constitueraient un parfait écotone, zone de transition entre deux milieux naturels».

Dès que la Commission des Communautés européennes aura donné son accord à la mise en place des tournières, FORET WALLONNE vous informera des modalités d'application et des différents subsides accessibles aux agriculteurs.

Vincent ORTS

(\*) : La «tournière de conservation» est un néologisme créé pour la circonstance par les initiateurs du projet européen, à partir du terme «tournière» : coin d'un champ sur lequel le laboureur tourne sa charrue à l'extrémité de chaque raie de labour (terme régional). On dit aussi chaintre, qui est le terme technique agricole. ( LE GRAND ROBERT).